Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250527-D2025-104-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCISION
CONCLUSION D'UNE CONVENTION PORTANT SUR L'ORGANISATION D'INTERVENTIONS THÉÂTRALES SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DES ÉLEVES DU CONSERVATOIRE DE L'ODYSSÉE AVEC L'ASSOCIATION ARBRE COMPAGNIE

1.1 Marchés publics

GS/DM/PBP/NM
N°D2025-104

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,*
Vu *le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,*
Vu *le projet de convention portant sur l'organisation d'interventions théâtrales spécifiques dans le cadre de la préparation du spectacle de fin d'année du Conservatoire de l'Odyssée avec l'association ARBRE COMPAGNIE,*

Considérant que le Conservatoire de l'Odyssée de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux organise tous les ans un spectacle de fin d'année impliquant ses élèves et destiné à leurs familles,
Considérant que le représentant de l'association ARBRE COMPAGNIE sera chargé d'organiser des interventions théâtrales spécifiques afin de préparer les élèves du Conservatoire participant aux parties narratives du spectacle prévu pour cette année,
Considérant que ces interventions théâtrales se dérouleront aux dates et pour les durées suivantes, totalisant 16h d'intervention :
- le samedi 1er mars 2025, pour une durée de 2 heures,
- le mercredi 19 mars 2025, pour une durée de 3 heures,
- le mercredi 14 mai 2025, pour une durée de 3 heures,
- le samedi 24 mai 2025, pour une durée de 3 heures,
- le samedi 7 juin 2025, pour une durée de 3 heures (optionnel),
- le mardi 10 juin 2025, pour une durée de 2 heures,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à verser à l'association ARBRE COMPAGNIE la somme de 611,36 € TTC (soit 38,21 € / heure) pour ces interventions spécifiques,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250527-D2025-104-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention portant sur l'organisation d'interventions théâtrales spécifiques dans le cadre de la préparation du spectacle de fin d'année du Conservatoire avec l'association ARBRE COMPAGNIE pour une durée totale de 16 heures, sur la période du 1er mars au 10 juin 2025, pour un montant de 611,36 € TTC (soit 38,21 € / heure).

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : .

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la présidente de l'association ARBRE COMPAGNIE.

ARTICLE 5 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 27 mai 2025

Le Président,



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 27 mai 2025